

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

1. Intitulé du projet

Demande d'autorisation de défrichement pour la création d'une parcelle agricole sur la commune d'Ychoux (40)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51°a)	Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L.311-2 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, inférieure à 25 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Défrichement de moins de 25 ha (11,5 ha sont concernés) en vue de la création d'une parcelle agricole.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichement est la mise en culture biologique des terres.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les parcelles étant actuellement en coupe rase, un labour des terres sera effectué.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une rotation culturale longue est prévue (6 ans minimum) entre des haricots verts, des carottes, du maïs et des cultures d'hiver principalement. La phase d'exploitation concernera la mise en culture des terres.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie défrichée	11 ha 50 a 00 ca

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit "Le Hicot"
40 160 YCHOUX

Coordonnées géographiques¹

Long. 01 ° 00 ' 21.1 " O Lat. 44 ° 25 ' 43.1 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Plantation de Pins maritimes (10 ans environ). Sous-strate dominée par la Fougère aigle.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune d'Ychoux est dotée d'un PLU, approuvé le 5 juin 2005. Ce dernier est en cours de révision. Elle appartient au SCoT du Born. Le projet est situé dans une zone naturelle "N", aucune prescription interdit le défrichement pour la mise en culture.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de ZNIEFF et d'arrêté de biotope sur le périmètre du projet. La ZNIEFF 2 Zone humide d'arrière dune du Pays de Born se trouve à 10 km
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Ychoux n'appartient pas au Parc naturel Régional des Landes de Gascogne (le PNRLG est présent à 725 m au Nord).
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de grande voie de circulation, d'aérodrome... à proximité du projet. Il n'a pas de plan de prévention des bruits ni prescrits ni en projet sur Ychoux.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en dehors du site inscrit «Etang landais nord» SIN 0000200
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Parentis-en-Born n'est ni concernée par un plan de prévention des risques naturels ni des risques technologiques. Cependant 8 ICPE sont présentes sur la commune : AGRALIA / ANTARCTIC FOODS / LEGUM'LAND / PERROU & FILS VALPAQ / VERMILION / SAS ELEVAGE DES TUYAS / EARL LABRUYERE
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage d'eau potable le plus proche est à 5 km C40332003 - FORAGE ARROSAGE ESPACES VERTS C40332001 - YCHOUX FORAGE N°2 (CHAMBRELENT) C40332002 - FORAGE DE PONS (F2 CHATEAU D'EAU)
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 "FR7200714 Zones humides de l'arrière dune du pays de Born" est situé à 9,1 km à l'Ouest du Projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement d'eau dans la nappe superficielle : 1 Forage de 20 m de profondeur et un débit de 30 m ³ pour l'irrigation
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de drainage. Pas de détournement de fossé ou cours d'eau.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de terrassement de prévu
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de défrichement Suppression de 11ha 50a et 00ca à caractère forestier. Faible diversité floristique due aux itinéraires sylvicoles. Strate herbacée peu développée, composée essentiellement de Fougère aigle sans intérêt écologique particulier.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pratique d'une Agriculture Biologique

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'espace forestier. Création d'un espace agricole.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Ychoux est concernée par : Feu de forêt , Mouvement de terrain/Tassements différentiels, Phénomène lié à l'atmosphère, séisme et Transport de marchandises dangereuses.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La première habitation se situe à 2,2 km au Sud du projet
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, pour la préparation de la parcelle et en phase culture
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Limité à 2 journées par an, lors des épandages de matière organique
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Outre ceux issus de l'utilisation d'engins de chantier et agricole, pas de rejets polluants dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'eau d'arrosage non consommée par les plantes s'infiltre et réalimente la nappe superficielle. Ruissellement négligeable.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Agriculture Biologique mise en place : pas ou peu de pollution De plus, la mise en place d'une bande enherbée captera d'éventuel métabolite.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création d'une parcelle agricole de 11ha 50a et 00ca

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Respect de la "Charte des bonnes pratiques agricoles de défrichement dans les Landes" :

- Ychoux : + de 70 % boisés (73,02 %).

Faible impact du défrichement dans une commune très boisée. Dominance de la monoculture du Pin sur la commune entraînant une diminution de la biodiversité, ce qui limite les impacts du projet sur la faune et la flore.

Absence d'habitats protégés. Création d'un milieu ouvert, favorable au développement de nouvelles espèces.

Les cultures amèneront des apports supplémentaires en nourriture.

Pratique d'une Agriculture Biologique qui limite la pollution et les impacts sur les milieux naturels, les eaux...

Une anticipation des incidences sur le milieu naturel permet d'apporter un certain nombre de mesures d'accompagnement. Elles réduiront de façon pérenne les impacts pressentis.

Considérant l'ensemble de ces éléments, le projet peut être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	Diagnostic Faune-Flore simplifié dans le cadre de l'examen au cas par cas

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Ychoux

le.

10-12-2017

Signature



M. Ludovic VASLIN
1993 route de Liposthey
40 160 YCHOUX

Diagnostic Faune-Flore simplifié
dans le cadre de l'examen au cas par cas

COMMUNE D'YCHOUX

MOUSSARD Guillem / FASAN Loïc

Novembre 2017

Sommaire

I	DESCRIPTION DU CONTEXTE	4
	I.1 Généralité	4
	I.2 Localisation géographique.....	4
	I.3 Contexte hydrographique	7
	I.4 Reportage photographique	9
II	CONTEXTE PATRIMONIAL	12
	II.1 Patrimoine naturel.....	12
	II.1.a Zonage d'inventaire naturel	12
	II.1.b Zonage réglementaire naturel.....	12
III	FLORE	17
	III.1 Milieu 1 : Culture et maraichage	19
	III.2 Milieu 2 : Coupe rase et patchs de Fougère aigle	20
	III.3 Milieu 3 : Pelouse siliceuse médio-européenne	21
	III.4 Milieu 4 : Plantation de Pins maritimes inférieure à 5 ans	22
	III.5 Milieu 5 : Plantation de Pins maritimes de 15 ans	23
	III.6 Milieu 6 : Chênaie acidiphile	24
IV	FAUNE	25
	IV.1 Amphibiens	25
	IV.2 Reptiles.....	25
	IV.3 Entomofaune	26
	IV.4 Avifaune	26
	IV.5 Mammifères	28
V	CONCLUSION	30
VI	CALENDRIER DES INVENTAIRES DE TERRAIN	32

Liste des Planches

Planche 1 – Localisation géographique	5
Planche 2 – Situation cadastrale.....	6
Planches 3 – Contexte hydrographique	8
Planche 4 – Zonage du patrimoine naturel	16
Planche 5 – Cartographie des habitats	18
Planche 6 – Espèces patrimoniales	29
Planche 8 – Enjeux écologiques	31

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000.....	13
Tableau 2 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000.....	14
Tableau 3 : Habitats répertoriés sur le site.....	17
Tableau 4 : Reptiles rencontrés sur le site et statuts de protections.....	25
Tableau 5 : Oiseaux rencontrés sur le site et statuts de protections.....	27
Tableau 6 : Mammifères rencontrés sur le site et statuts de protections	28
Tableau 7 : Inventaires réalisés sur le site	32

Liste des Figures

Figure 1 : Plan de masse du projet	4
Figure 3 : Localisation des prises de vue	9
Figure 4 : Prise de vue n°1.....	10
Figure 5 : Prise de vue n°2.....	10
Figure 6 : Prise de vue n°3.....	11
Figure 7 : Prise de vue n°4.....	11
Figure 7 : Milieu 1.....	19
Figure 9 : Milieu 2.....	20
Figure 10 : Milieu 3.....	21
Figure 11 : Milieu 4.....	22
Figure 12 : Milieu 5.....	23
Figure 13 : Milieu 6.....	24
Figure 16 : Fauvette pitchou.....	28

I DESCRIPTION DU CONTEXTE

I.1 Généralité

M. VASLIN demande le défrichement de 11,5 ha à des fins d'agriculture biologique.

Ces terrains étant de vocation sylvicole, une demande d'autorisation de défrichement est nécessaire pour la mise en place de cette parcelle agricole.

Compte tenu de la surface mise en jeu, inférieure à 25 ha, M. VASLIN Ludovic réalise un dossier de demande d'examen au cas par cas pour cette demande portant sur 11,5 ha.

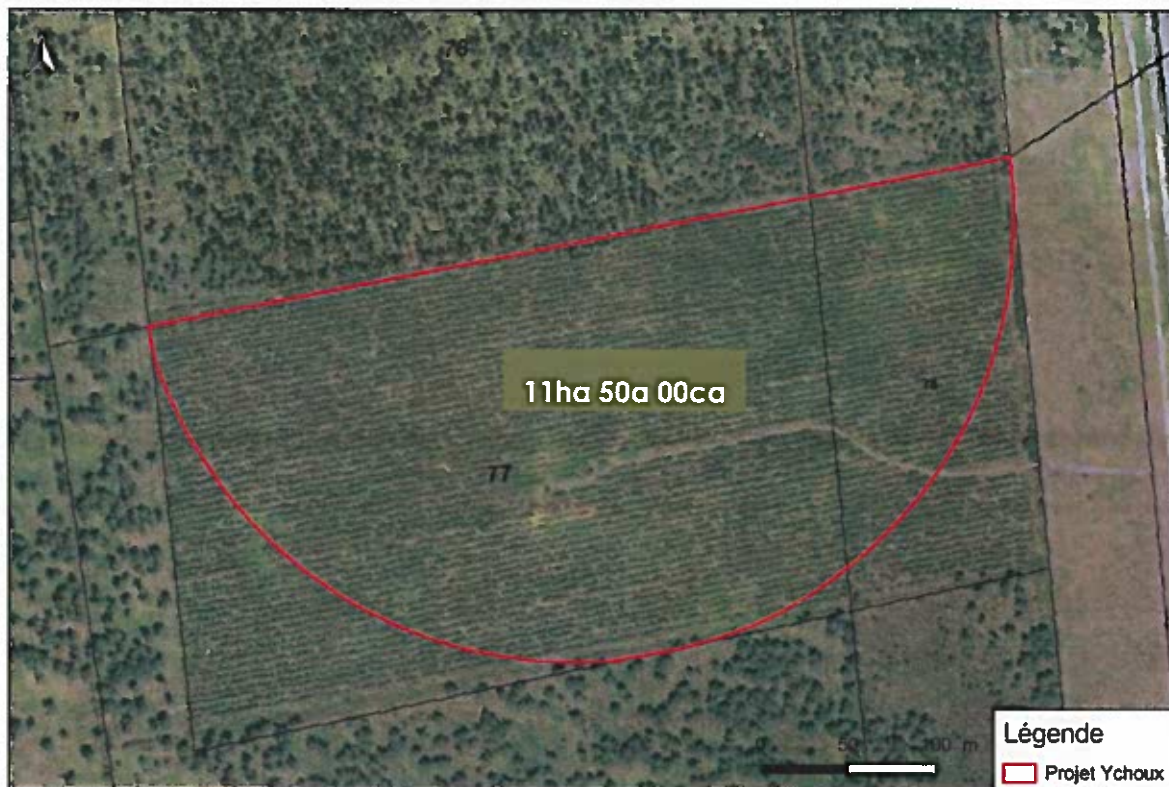


Figure 1 : Plan de masse du projet

Dans le cadre de cette mission, et afin de ne pas sous-estimer les éléments à prendre en compte dans le projet, Aquitaine-Environnement a réalisé un diagnostic Faune-Flore simplifié du site.

Sur la base de ce diagnostic, les incidences prévisibles sur les milieux naturels et les espèces présentes sont réalisées.

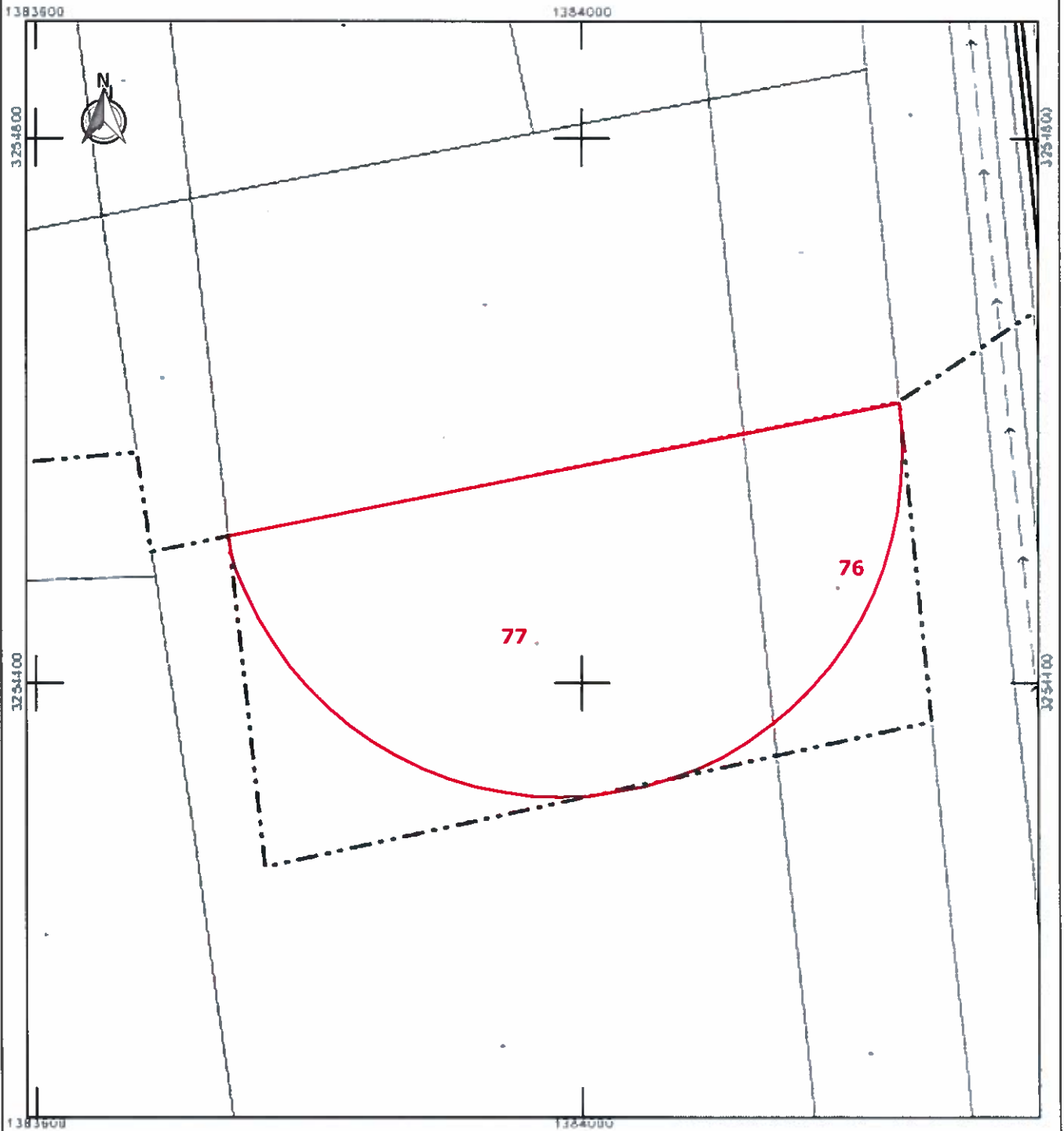
I.2 Localisation géographique

Le projet agricole se trouve sur la commune d'Ychoux appartenant au département des Landes. Il se situe à environ 70 km au Nord-ouest de la commune de Mont-de-Marsan et à environ 12 km au Sud-ouest de la commune de Parentis-en-Born (40). Le lieu-dit où se situe le projet est « Le Hicot », situé au Nord du territoire communal d'Ychoux.



Légende

 Projet de défrichement (Section AE)



I.3 Contexte hydrographique

Le projet s'inscrit dans le bassin versant du **Canal de Courlouze**, au niveau de la zone hydrographique S302 « Le canal des Landes à l'étang de Cazaux et la Gourgue ».

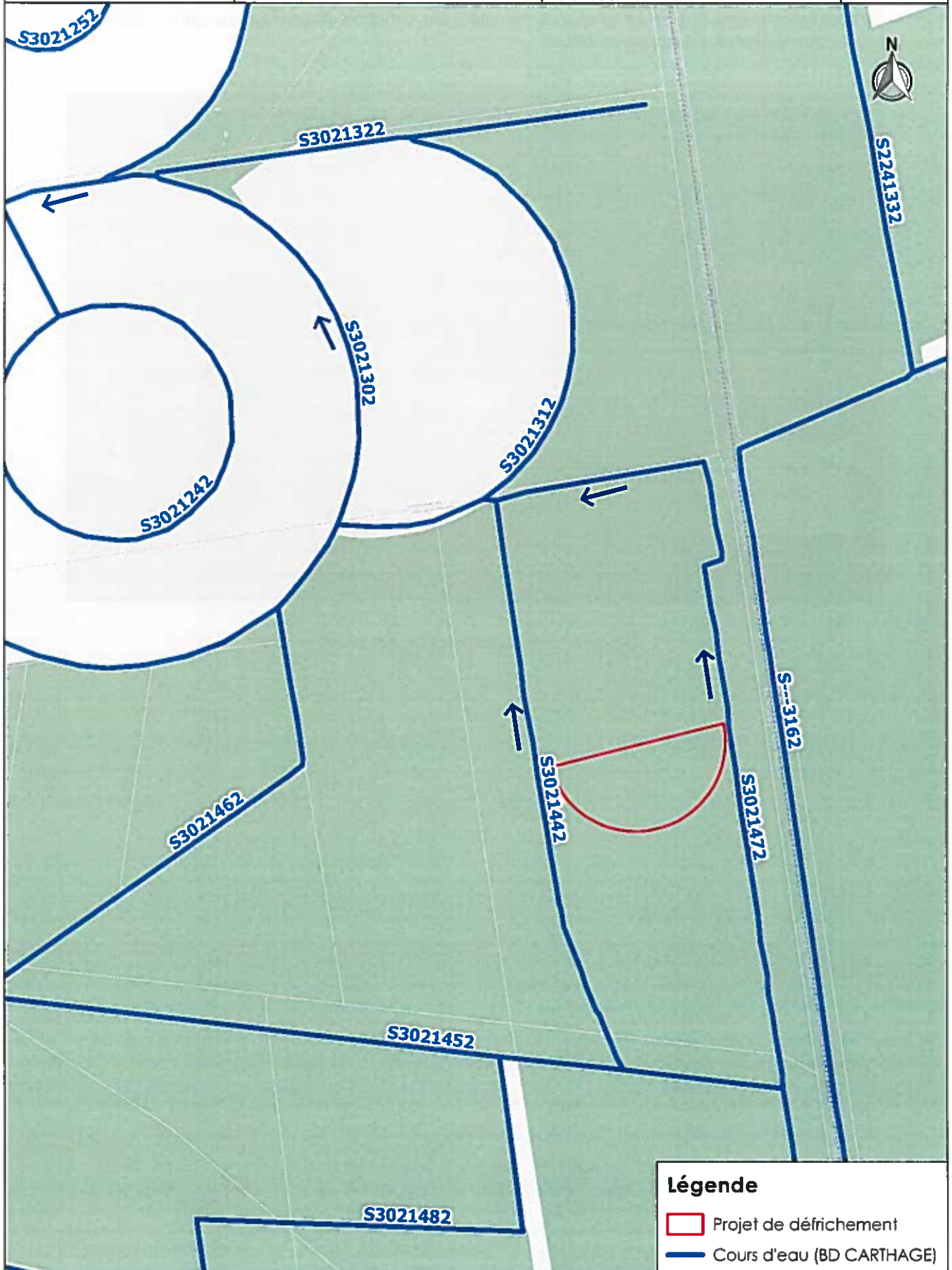
Le **Canal de Courlouze** mesure environ 6 km de long et est codifié S3020530. Il coule à 2,9 km au Nord-ouest du site. L'eau s'écoule ensuite dans **La Gourgue** (S3020500) vers l'Est sur 4,3 km avant de se jeter dans l'**Etang de Cazaux-Sanguinet**, codifié S3025003.

L'eau intègre ensuite le Canal du littoral des Landes (500115050) afin de se déverser successivement dans le Petit Etang de Biscarrosse (FRFL76) puis l'Etang de Parentis-Biscarrosse (FRFL75), l'Etang d'Aureilhan (FRFL9) afin d'atteindre l'**Océan Atlantique** en suivant le courant de Mimizan entre chaque plan d'eau rencontré.

Le réseau hydrographique au niveau du projet est assez faible. Seuls 2 fossés (assecs pendant les prospections) ont été recensés sur les abords Est et Ouest du site.

Aucune zone humide élémentaire n'est présente dans le secteur.

L'ambiance potamologique générale du secteur est présentée sur la planche graphique 3 (BD Carthage).



1.4 Reportage photographique

La localisation des prises de vues est indiquée sur la figure graphique suivante. Elles ont toutes été réalisées en Novembre 2017.

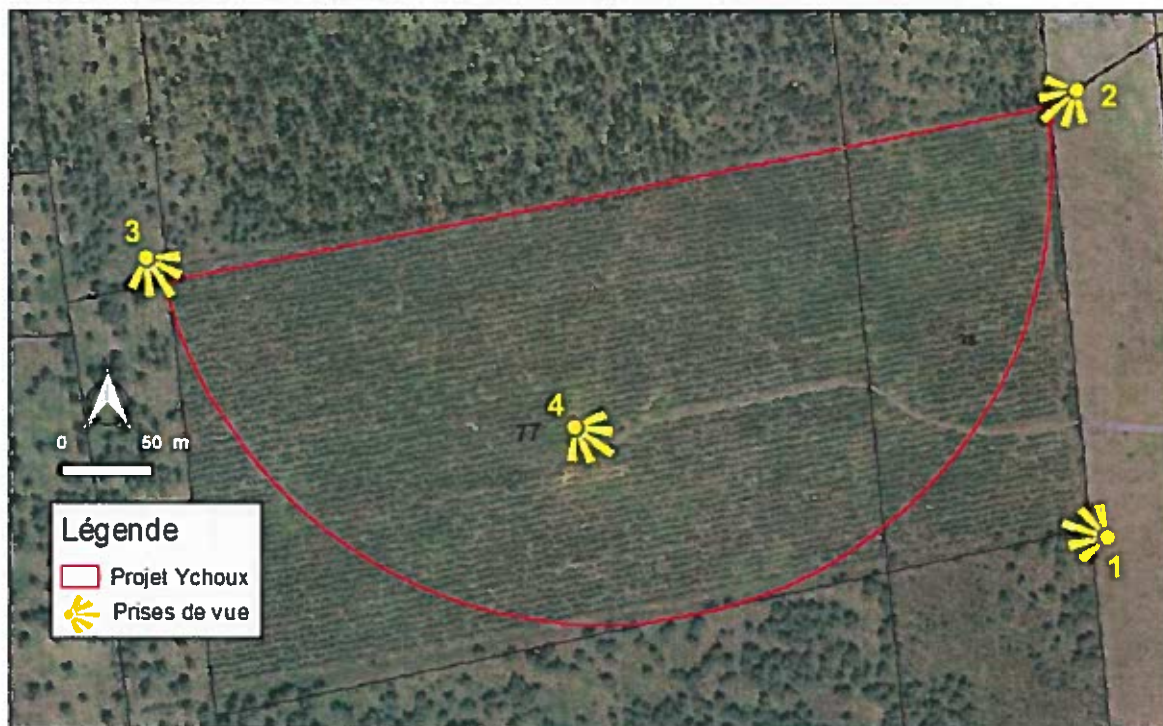


Figure 2 : Localisation des prises de vue



Figure 3 : Prise de vue n°1



Figure 4 : Prise de vue n°2



Figure 5 : Prise de vue n°3



Figure 6 : Prise de vue n°4

II CONTEXTE PATRIMONIAL

Le site du projet n'appartient à aucun site protégé. Cependant, dans un rayon de 10 kilomètres autour du projet se trouvent quelques zones naturelles sensibles et zonages d'inventaires.

II.1 Patrimoine naturel

II.1.a Zonage d'inventaire naturel

- **ZNIEFF 2: Zones humides d'arrières-dune du pays de Born, n° 720001978**

Cette zone possède une superficie de 12 820,37 ha répartie sur 8 communes (dont Ychoux), de Mimizan jusqu'à Labouheyre.

L'intérêt de cette zone est basé sur des critères patrimoniaux qui sont écologiques, faunistiques, floristiques et paysagers. En effet, les zones humides d'arrière-dune du pays de Born constituent un ensemble original de dunes, landes, tourbières, pelouses et forêts qui abritent une faune très intéressante comme la Salamandre, le Fadet des Laïches ou encore la Loutre d'Europe.

Le projet est situé à environ 9,7 km au Sud-ouest de cette ZNIEFF de type 2.

II.1.b Zonage réglementaire naturel

Selon la DREAL, la commune est concernée par :

- **Le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne : PNR0000001**

Situé au cœur du massif des Landes de Gascogne, le territoire du Parc Naturel Régional correspond approximativement au bassin versant de la Leyre. Il s'inscrit au cœur des Landes de Gascogne, étendue plate et naturellement mal drainée entre l'Océan Atlantique, la Garonne et l'Adour. Autrefois caractérisé par ses étendues de landes marécageuses, le territoire du Parc se situe aujourd'hui au cœur du plus grand massif forestier cultivé d'Europe occidentale. Il recèle un patrimoine naturel riche dont la préservation constitue un enjeu majeur. En effet, en plus des richesses de la forêt du Plateau Landais, le territoire du Parc présente un réseau hydrographique important : la Leyre, ses affluents et son delta.

Le projet s'inscrit à 725 m au Sud du périmètre du Parc Naturel Régional.

- **Natura 2000 (Directive Habitat) : Zones humides de l'arrière-dune du pays de Born, FR7200714**

Le périmètre du site s'étend sur 14 950 ha et englobe 15 communes (dont Pontenx-les-Forges). Il a été désigné Zone Spéciale de Conservation (ZSC) car il possède un vaste système de plans et de cours d'eau formé à l'arrière du cordon dunaire côtier. De nombreuses espèces rares ou menacées se développent sur les rives soumises au marnage. Malgré leur faible superficie, les habitats tourbeux sont riches et certains sont très bien conservés. Ces habitats présentent une forte sensibilité à la surfréquentation et aux modifications du régime hydraulique.

Le projet est situé à 786 m au Sud-ouest de ce site protégé au titre de Natura 2000.

Les habitats protégés dans le cadre de ce site Natura 2000 sont décrits dans le tableau suivant (extrait du FSD), avec, en gras, les habitats prioritaires :

Habitat	Statut habitat	Représentativité sur le site	Etat de conservation sur le site
1230-2 Végétation des fissures des rochers thermo-atlantiques	Intérêt Communautaire	On le trouve uniquement sur les enrochements anthropiques des rives du courant de Mimizan.	Bon
1330-2 Prés salés du schorre moyen	Intérêt Communautaire	Cet habitat est uniquement répertorié sur la partie basse de l'embouchure du courant de Mimizan.	Bon
1420-1 Fourrés halophiles thermo-atlantiques	Intérêt Communautaire	Egalement situé à l'embouchure du courant de Mimizan, cet habitat se localise sur la partie moyenne, dans la zone de battement des marées.	Bon
2110-1 Dunes mobiles embryonnaires atlantiques	Intérêt Communautaire	Très localisé, on ne trouve cet habitat qu'à l'embouchure du courant de Mimizan dans la zone de battement des marées.	Bon
2130-2 Dunes grises des côtes atlantiques 2130-5 Pelouses rases annuelles arrière-dunaires	Prioritaire	Habitats localisés, ils se développent en îlots épars dans toutes les arrières-dunes sèches à sous-bois ouvert qui bordent les rives ouest et nord-ouest des étangs de Cazaux-Sanguinet, de Biscarrosse-Parentis, d'Aureilhan et des deux rives de Sainte-Eulalie et de Mimizan.	Inadéquat
2170-1 Dunes à Saules des dunes	Intérêt Communautaire	Les dunes à saules des dunes sont uniquement localisées à l'embouchure du courant de Sainte-Eulalie.	Inadéquat
2180 Dunes boisées Habitats déclinés rencontrés : 2180-2 2180-3 2180-4 2180-5	Intérêt Communautaire	Ces habitats et, notamment l'habitat 2180-5, sont très fréquents sur le site. Ils sont localisés dans toutes les arrières-dunes boisées humides à séchent qui bordent les rives Ouest et Nord-ouest des étangs et de deux rives courants de Sainte-Eulalie et de Mimizan.	Inadéquat
2190-3 Bas-marais dunaires 2190-5 Roselières et cariçales dunaires	Intérêt Communautaire	Localisé à l'embouchure du courant de Mimizan.	Inadéquat

Tableau 1 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000

Aucun habitat recensé dans le cadre du site Natura 2000 n'est présent sur le périmètre d'étude.

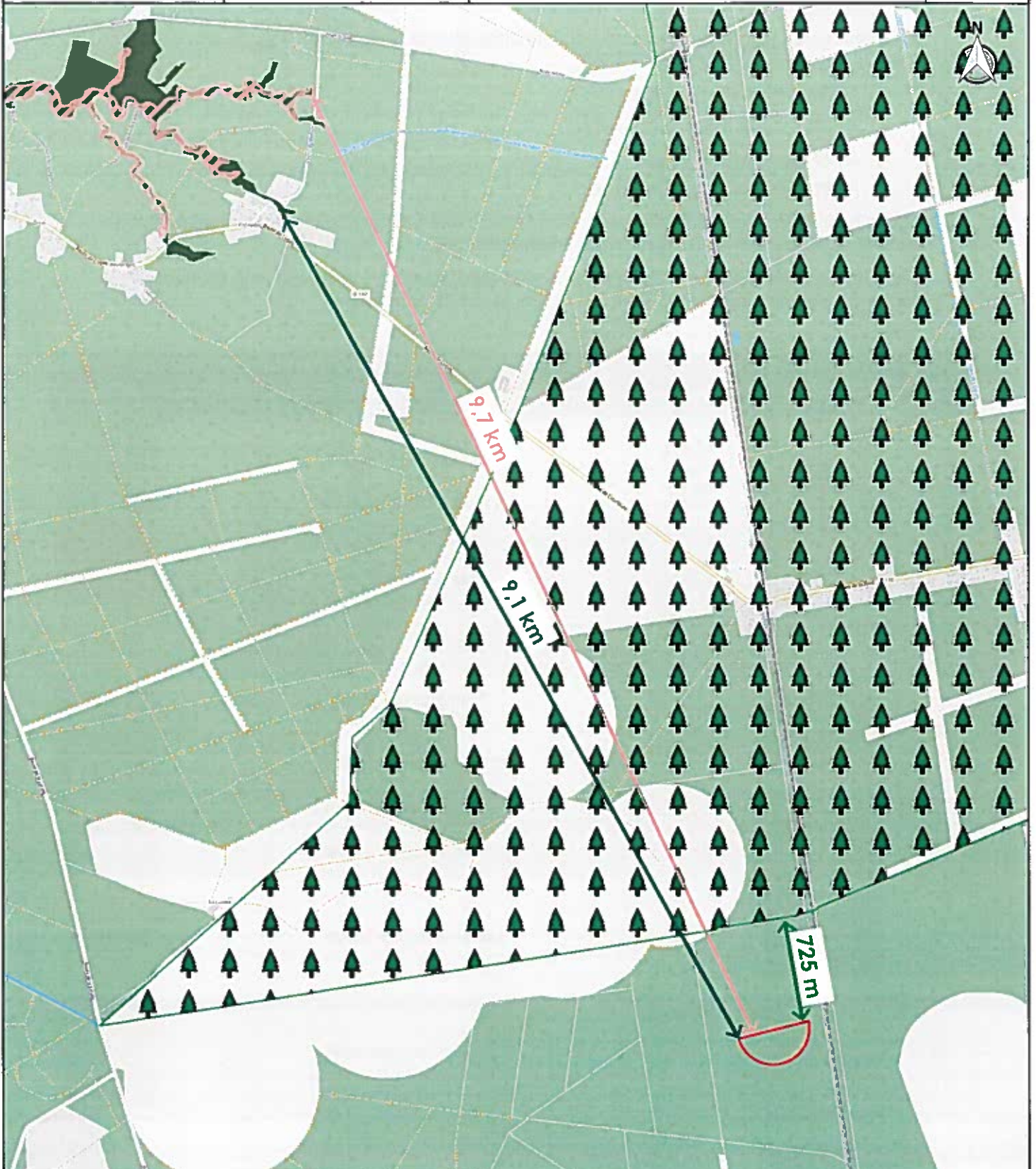
Au vu de la nature de la végétation des terrains du projet, les relations potentielles entre les habitats du site et les habitats protégés du Natura 2000 seront très limitées.

Les espèces protégées dans le cadre de ce site Natura 2000 sont décrits dans le tableau suivant (extrait du FSD) :*

Classe	Nom commun	Nom latin	Statut	Population	Etat de conservation
Mammifères	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Intérêt Communautaire	Bonne et stable	Favorable
	Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	Intérêt Communautaire	Très rare Diminution rapide	Mauvais
	Grand Rhinolophe (chauve-souris)	<i>Rhinolophus ferrumequi num</i>	Prioritaire	Rare	Mauvais
	Petit Rhinolophe (chauve-souris)	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Intérêt Communautaire	Présence à confirmer	Inconnu
	Barbastelle d'Europe (chauve-souris)	<i>Barbastella barbastellus</i>	Prioritaire	Commune	Mauvais
	Murin à oreilles échancrées (chauve-souris)	<i>Myotis emarginatus</i>	Intérêt Communautaire	Très rare	Mauvais
	Grande noctule (chauve-souris)	<i>Nyctalus lasiopterus</i>	Intérêt Communautaire	Rare	Inadéquat
Tortues	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	Intérêt Communautaire	Rare	Inadéquat
Poissons	Lamproie de planer	<i>Lampetra planeri</i>	Intérêt Communautaire	Inconnue	Mauvais
	Fadet des laïches	<i>Coenonympha oedippus</i>	Intérêt Communautaire	Rare	Mauvais
	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	Intérêt Communautaire	Très rare	Inadéquat
Insectes	Agrion de mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Intérêt Communautaire	Rare	Mauvais
	Cordulle à corps fin	<i>Euphydryas aurinia</i>	Intérêt Communautaire	Rare	Mauvais
	Leucorrhine à gros thorax	<i>Leucorhina pectoralis</i>	Intérêt Communautaire	Rare	Mauvais
	Leucorrhine à front blanc	<i>Leucorhina albifrons</i>	Intérêt Communautaire	Rare	Mauvais
	Isoète de bory	<i>Isoetes boryana</i>	Intérêt Communautaire	Rare	Mauvais
Plantes	Faux cresson de Thore	<i>Thorella verticillatinundata</i>	Intérêt Communautaire	Inconnue	Inadéquat
	Fluteau nageant	<i>Luronium natans</i>	Intérêt Communautaire	Très rare	Mauvais

Tableau 2 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000

Dans le cadre de cette étude aucune des espèces citées ci-dessus n'a été recensée sur le site. De plus, étant donné la nature de la végétation et des habitats recensés sur le site, la présence potentielle de ces espèces (inféodées aux cours d'eaux, plans d'eaux et aux zones humides pour la plupart) apparait faible.



Légende

- Projet de défrichement
- Site Natura 2000
FR7200714 - Zones humides de l'arrière-dune du Pays de Bom
- ZNIEFF de Type 2
720001978 - Zones humides d'arrière-dune du Pays de Bom
- Parc Naturel Régional
PNR0000001 - Landes de Gascogne

III FLORE

Lors des investigations de terrain, 4 habitats différents ont été recensés sur le site du projet selon la typologie CORINE BIOTOPES :

1. 31.86 Lande à Fougère aigle
2. 31.2393 Lande aquitano-ligérienne
3. 31.13 Lande à Molinie bleue
4. 42.813 Pins maritimes des Landes

Aucun habitat présent sur le site n'est considéré comme habitat communautaire ou prioritaire au titre de la directive de l'Union européenne 92/43/CEE.

Les 6 milieux identifiés sur la zone d'étude sont rapportés dans le tableau suivant avec leurs équivalences entre habitat CORINE BIOTOPE et habitat européen.







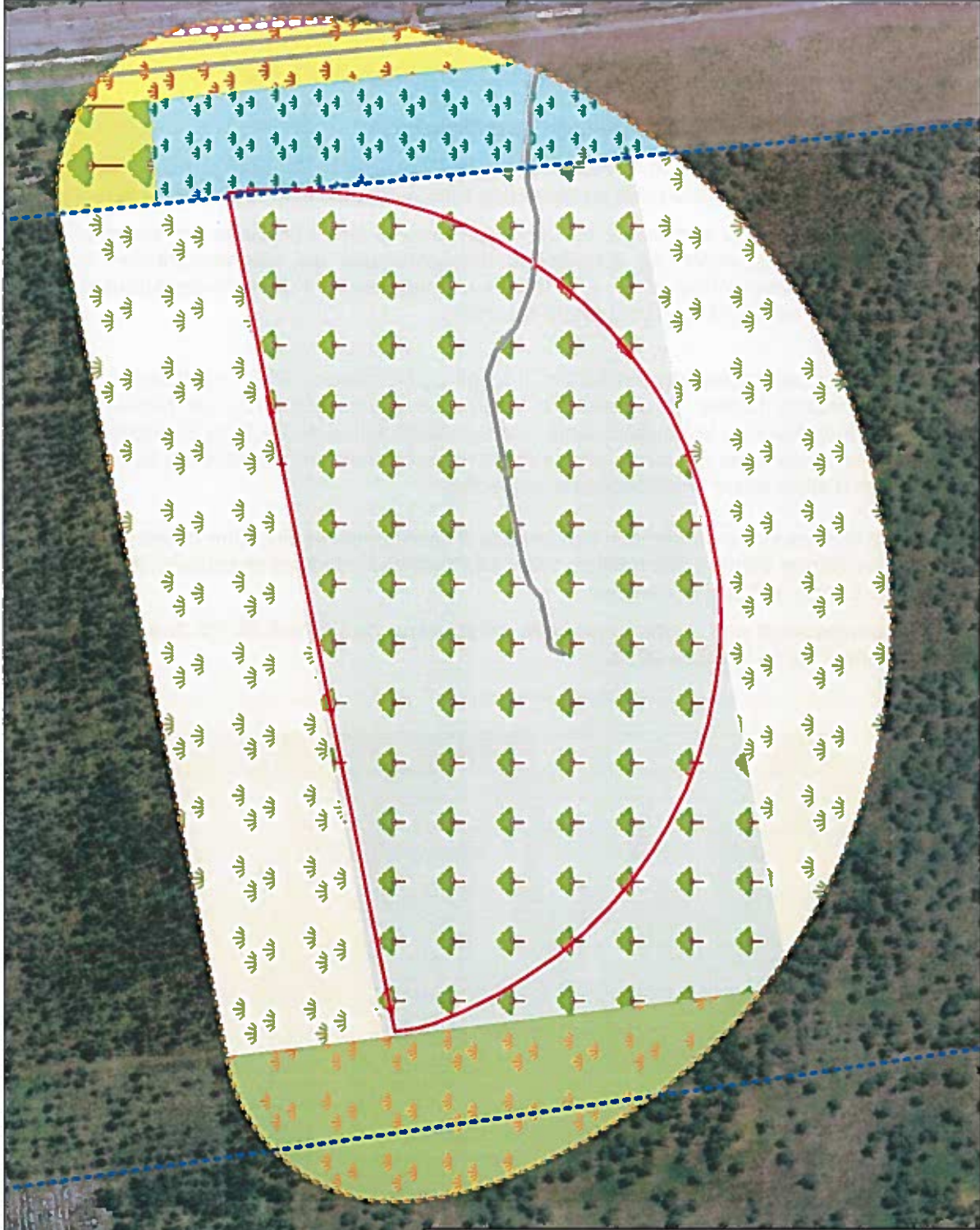





Milieux	Symbole	Code Corine biotope	Codes euro	Description	Statut	Enjeux
1		42.813 x 31.86	-	Plantation de Pins maritimes (10 ans) x Lande à Fougère aigle	-	Faibles
2		42.813 x 31.2393	-	Coupe rase d'une plantation de Pins maritimes x Lande aquitano-ligérienne	-	Forts Modérés
3		42.813 x 31.2393	-	Plantation de Pins maritimes (30 ans) x Lande aquitano-ligérienne	-	Faibles
4		31.2393 x 31.86	-	Lande aquitano-ligérienne x Lande à Fougère aigle	-	Faibles
5		31.13	-	Lande à Molinie bleue	-	Modérés
6		31.86	-	Lande à Fougère aigle	-	Faibles

Tableau 3 : Habitats répertoriés sur le site







La planche cartographique suivante permet de localiser les différents habitats rencontrés sur le site.



Légende

-  Projet
-  Zone d'étude
-  Voie ferrée
-  Chemins
-  Fossés

Habitats

-  42.813 Pins maritimes (10 ans)
x 31.86 Lande à Fougère aigle
-  42.813 Coupe rose de Pins maritimes
x 31.2393 Lande aquitanao-ligérienne
-  42.813 Pins maritimes (30 ans)
x 31.2393 Lande aquitanao-ligérienne
-  31.2393 Lande aquitanao-ligérienne
x 31.86 Lande à Fougère aigle
-  31.13 Lande à Molinie bleue
-  31.86 Lande à Fougère aigle

Ludovic VASLIN

Cas par cas
Défrichement
Ychoux (40)



Habitats

5

Ech. 1/3 500

Novembre 2017

III.1 Milieu 1 : Plantation de Pins maritimes et lande à fougère aigle

Il s'agit de la parcelle sylvicole qui se développe au droit du projet.

Cette parcelle se caractérise par un impact anthropique important. Cet impact est lié aux activités sylvicoles nécessaires à la mise en place des Pins maritimes puis à leurs entretiens.

La Fougère aigle est l'espèce dominante de ce milieu, ainsi la lande présente est appelée ptéridaie. Cette plante est dotée de substances allélopathiques qui viennent inhiber la colonisation d'autres espèces pionnières. Les landes à Fougères sont souvent considérées comme des stades de recolonisation post et pré-forestiers.

L'intérêt écologique de ce terrain est faible. Il s'agit d'une forêt de Pins maritimes. Les Pins sont âgés d'environ 10 ans. La sous-strate est très peu diversifiée, avec une présence quasiment monospécifique de la Fougère aigle. L'absence de faune ou de flore protégée et de zones humides, couplés au fait qu'il s'agisse de terres en culture monospécifique de Pins maritimes permet d'attribuer un enjeu faible sur ce secteur.

Le boisement et la sous-strate présents sur ce secteur d'étude peuvent ainsi être rattachés selon la typologie Corine Biotope aux habitats : **42.813 Plantation de Pins maritimes des Landes x 31.86 Lande à Fougères aigles.**

Ce milieu ne correspond pas à une zone humide au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.



Figure 7 : Milieu 1

III.2 Milieu 2 : Lande aquitano-ligérienne sur coupe rase

Il s'agit d'un secteur qui se développe au Sud et au Nord du projet, hors emprise.

Ce milieu se caractérise par la lande arbustive mésophile à sèche, dominée par l'association de la Bruyère à balais et de l'Ajoncs d'Europe.

Ce biotope constitue l'habitat préférentiel de la Fauvette pitchou. Cette dernière a été contacté à 2 reprises dans le Sud-ouest de l'aire d'étude, hors projet.

Le boisement présent sur ce secteur d'étude peut ainsi être rattaché, selon la typologie Corine Biotope, à l'habitat : **31.2396 Lande aquitano-ligérienne x 31.42.813 Coupe rase de Pins maritimes.**

L'intérêt écologique de ce terrain est fort à modéré : ce milieu accueille une avifaune particulière (Fauvette pitchou).

Les espèces et les habitats d'espèce observés font l'objet de mesures de protection.

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains.



Figure 8 : Milieu 2

III.3 Milieu 3 : Pins maritimes sur lande aquitano-ligérienne

Il s'agit d'une parcelle plantée en Pins maritimes (située à l'extérieur, au Nord-est du projet). Les arbres ont un âge d'environ 30 ans. Ces arbres sont sains. Il n'y a pas de traces de la tempête Klaus de 2009.

Cette plantation se développe sur une lande arbustive mésophile à sèche, dominée par l'association de la Bruyère à balais et d'Ajoncs (nains et d'Europe). Cette sous-strate arbustive a souffert d'un entretien récent relatif à la gestion sylvicole de la parcelle.

Aucune espèce patrimoniale n'a été contactée dans ce milieu.

Cette parcelle accueille des activités de chasse telles que la chasse à la palombe.

L'intérêt écologique de ce terrain est faible. Il s'agit d'une parcelle forestière classique dans le département des Landes qui se développe sur une lande arbustive plutôt sèche. Toutefois, cette parcelle, de par sa situation, facilite la circulation de la grande faune mammalienne du secteur.

Les landes/boisements présents sur ce secteur d'étude peuvent ainsi être rattachés, selon la typologie Corine Biotope, aux habitats : **42.813 Plantation de Pins maritimes** sur lequel se développe l'habitat **31.2396 Lande aquitano-ligérienne**.

L'état de conservation de cette lande ne permet pas de la classer en habitat d'intérêt communautaire.

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains.



Figure 9 : Milieu 3

III.4 Milieu 4 : Lande aquitano-ligérienne et lande à fougère aigle

Il s'agit d'un secteur qui se développe à l'Ouest du projet, hors emprise.

Ce milieu se caractérise par la lande arbustive mésophile à sèche, dominée par l'association de la Bruyère à balais et de la Fougère aigle. Cette sous-strate arbustive a souffert d'un entretien récent relatif à la gestion sylvicole de la parcelle.

Aucune faune sensible n'a pu être mise en évidence dans ce biotope.

Le boisement présent sur ce secteur d'étude peut ainsi être rattaché, selon la typologie Corine Biotope, à l'habitat : 31.2396 Lande aquitano-ligérienne x 31.86 Lande à Fougère-aigle.

L'intérêt écologique de ce terrain est faible : ce milieu, aujourd'hui, est trop ouvert. La strate arbustive est trop peu présente pour accueillir une avifaune particulière (Fauvette pitchou...).

Les espèces et l'habitat observé ne font l'objet d'aucune mesure de protection.

De plus, aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains.

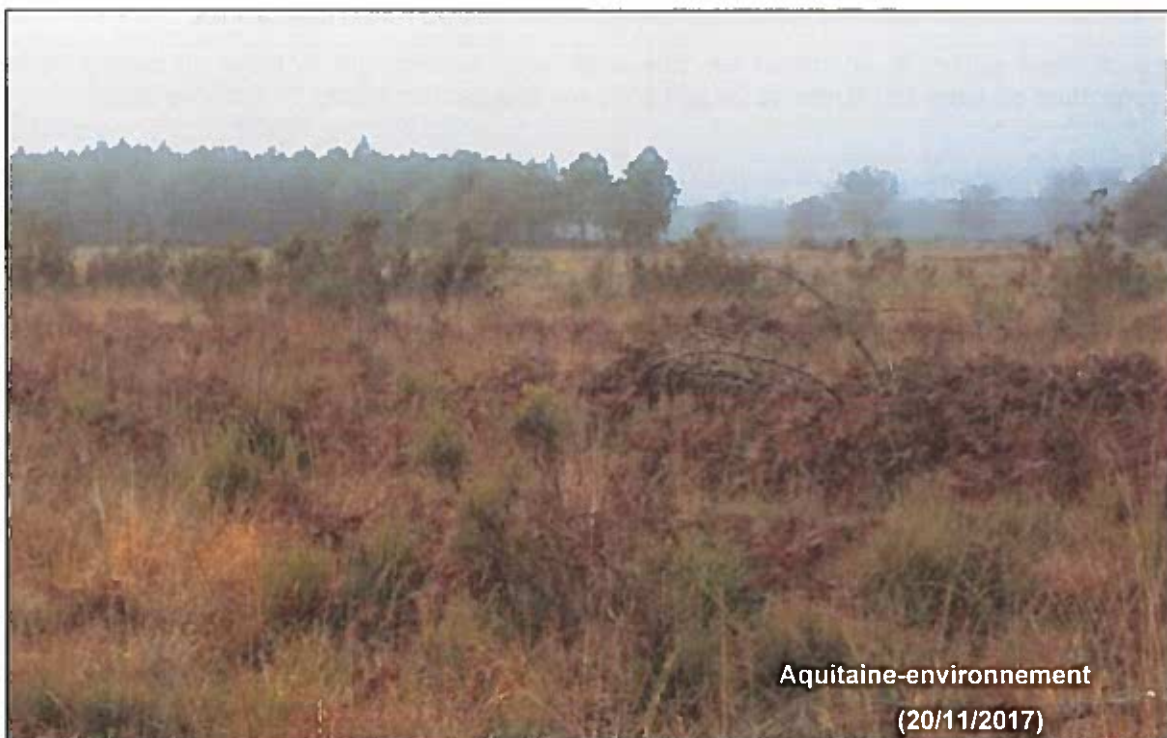


Figure 10 : Milieu 4

III.5 Milieu 5 : Lande à Molinie bleue

Il s'agit d'un pare-feu coupe qui se trouve à l'Est du projet. Ce milieu est dépourvu de strate arborée. Quelques débris végétaux sont présents au sol, le terrain a été nettoyé et la Flore pionnière colonise ce milieu transitoire.

La strate arbustive est absente, quelques jeunes individus d'Ajonc nain et de Bruyère à balais se développent. La strate herbacée de ce milieu est dominée par la Molinie bleue. Quelques microreliefs, créés par les engins sylvicoles ou étant les vestiges de chablis, confèrent des caractéristiques hygrophiles et permettent aux Bruyères à quatre angles ou aux Bruyères ciliées de s'y développer (de façon sporadique).

Ce milieu apparaît comme un secteur hygrophile.

Les landes présentes sur ce secteur d'étude peuvent ainsi être rattachées, selon la typologie Corine Biotope, à l'habitat **31.13 lande à Molinie**.

L'intérêt écologique de la lande est modéré : En effet, bien que ce secteur possède un taux de recouvrement cumulé des espèces caractéristiques des zones humides (multi-strate) au moins égal à 50 %, permettant de le classer comme humide avec les critères de végétation, l'absence d'identification de Rossolis et de contact du Fadet des laïches (dû aux périodes de prospection) entraîne l'attribution d'un enjeu modéré.

Il s'agit d'un stade de recolonisation post-forestier.

Toutefois, à l'heure actuelle ce secteur semble favorable au Fadet des laïches.

La majeure partie de ce milieu est classé en zone humide sur la base du critère de la végétation au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} Octobre 2009.



Aquitaine-environnement
(20/11/2017)

Figure 11 : Milieu 5

III.6 Milieu 6 : Lande à Fougère aigle

Il s'agit d'un secteur qui se développe à l'Est du projet, en bordure de voie ferrée.

Ce milieu se caractérise par la lande mésophile, dominée par la Fougère aigle. Aucune faune sensible n'a pu être mise en évidence dans ce biotope.

Les landes présentes sur ce secteur d'étude peuvent ainsi être rattachées, selon la typologie Corine Biotope, à l'habitat : **31.86 Lande à Fougère-aigle**.

L'intérêt écologique de ce terrain est faible : ce milieu, aujourd'hui, est trop ouvert. La strate arbustive est trop peu présente pour accueillir une avifaune particulière (Fauvette pitchou...).

Les espèces et l'habitat observé ne font l'objet d'aucune mesure de protection.

De plus, aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée lors des investigations de terrains.



Aquitaine-environnement
(20/11/2017)

Figure 12 : Milieu 6

IV FAUNE

Concernant la faune, les espèces suivantes ont été rencontrées sur l'aire d'étude :

- 1 espèce de Reptile,
- 17 espèces d'Oiseaux,
- 1 espèce de Mammifère.

IV.1 Amphibiens

Concernant les Amphibiens, aucune espèce n'a pu être inventoriée.

Les habitats présents au droit du projet ne regroupent pas les conditions nécessaires à l'établissement d'une population d'amphibien (milieux mésophiles, fossés secs).

IV.2 Reptiles

Au sein de l'aire d'étude, le Lézard des Murailles (*Podarcis muralis*) a été recensé lors des investigations de terrain.

Les statuts de protection sont indiqués dans le tableau suivant.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge 2014
		PN	Bern	DH	
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Art 2	An. II	An. 4	LC

Légende :

- PN : Protection nationale : arrêté du 19 Novembre 2007

Art. 2 : Protection stricte de l'espèce

- Bern : Convention de Bern

An. II : Espèce de faune strictement protégée

- DH : Directive Habitats 92/43/CEE

An. IV : Chasse, capture, ramassage ou destruction des aires de repos et de reproduction interdite

- Liste rouge des reptiles de France métropolitaine (2008)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

Tableau 4 : Reptiles rencontrés sur le site et statuts de protections

Cette espèce est une espèce d'intérêts communautaires (Annexe IV de la directive 92/43/CEE « habitat »), il bénéficie d'une protection stricte.

Le Lézard des murailles a été observé au Nord-est de l'aire d'étude, au niveau d'une lisière forestière. Cet emplacement est ensoleillé une partie de la journée, lui conférant un bon potentiel de chauffe indispensable au métabolisme de ce reptile ectotherme. Cette lisière fait ainsi partie de l'habitat de cette espèce, bien qu'il s'agisse d'une espèce assez ubiquiste (qui s'adapte à de nombreux habitats).

IV.3 Entomofaune

Concernant la faune entomologique, les Lépidoptères, Orthoptères et Odonates n'ont pas été inventoriés au vu des périodes tardives de réalisation des investigations de terrain.

Les Chênes présents au droit du périmètre d'étude ont fait l'objet d'un inventaire spécifique, concernant l'hébergement d'éventuels coléoptères patrimoniaux (Grand Capricorne ou Lucane cerf-volant), mais celui-ci s'est révélé négatif.

IV.4 Avifaune

Sur l'aire d'étude, 18 espèces d'oiseaux ont été identifiées.

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire				Liste rouge nationale
		PN	Bonn	Bern	DO	
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Art 1 Art 3	/	An. 3	An II/2	LC (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Art 3 Art 6	An. II	An. II An. III	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Art 3	/	An. II	/	NA (hivernant) LC (nicheur)
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Art 3	An. II	An. II	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Cornelle noire	<i>Corvus corone</i>	Art 1	/	/	An II/2	NA (hivernant) LC (nicheur)
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Art 3	/	/	An II/2	LC (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	Art. 1	/	/	An II/1 An III/1	LC (nicheur)
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	Art 3	/	An 2	An I	LC (nicheur)
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Art 1	/	/	An II/2	NA (hivernant) LC (nicheur)
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Art 1 Art 3	/	An 3	An II/2	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Art 1	/	/	An II/1 An III/2	LC (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Art 1	/	/	An II/2	LC (nicheur)
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Art 3	/	An 3	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	Art 3	/	An 2	/	DD (passage) LC (nicheur)

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire				Liste rouge nationale
		PN	Bonn	Bern	DO	
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Art 3	/	An 2	/	DD (hivernant) NA (passage) VU (nicheur)
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Art 3	/	An 2	/	NA (passage) LC (nicheur)
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Art 3	/	An 2	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)

Légende :

- PN : Protection nationale arrêté ministériel du 29 octobre 2009

Art. 1 : Gibier chassable

Art. 3 : Interdiction de destruction, de perturbation, de transport, de détention, de colportage ou de vente

Art. 6 : Afin de permettre l'exercice de la chasse au vol, le préfet peut délivrer des autorisations exceptionnelles de désaillage d'oiseaux des espèces

- Bonn : Convention de Bonn

An. II : Mise en place d'accord internationaux pour assurer la conservation de l'espèce

- Berne : Convention de Berne

An. II : Protection des zones migratoires et de repos

An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger

- DO : Directive Oiseaux 2009/147/CE

An. I : Mesures de conservations spéciales concernant leurs habitats

An. II/1 : chasse autorisée dans toute l'Union Européenne dans la mesure où les efforts de conservation entrepris ne sont pas compromis

An. II/2 : chasse autorisée seulement dans les États membres de l'UE pour lesquels l'espèce est mentionnée

An. III/1 : Vente, transport, détention pour la vente et la mise en vente peuvent être autorisés

An. III/2 : Limitation des autorisations de vente, transport et détention.

- Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine (2012)

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car, introduite dans la période récente ou, présente en métropole de manière occasionnelle)

LC : de préoccupation mineure

NT : Quasi-menacé

VU : vulnérable

EN : En danger

CR : En danger critique d'extinction

Tableau 5 : Oiseaux rencontrés sur le site et statuts de protections

Seule la Fauvette pitchou et la Grue cendrée possède des statuts de protection élevés. Elle est classé LC. Ces 2 oiseaux ont été observés hors emprise du projet de défrichement.

La Fauvette pitchou est protégée au titre de l'Article 3 de la protection nationale des oiseaux, de l'Annexe 2 des Convention de Bonn et de Bern et à l'annexe I de la directive oiseaux 79/409/CEE (son habitat est protégé). Toutefois, son statut sur la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs de 2008 est LC (de préoccupation mineure).

Cette espèce a été observée hors projet, à proximité immédiate au Sud, dans une pinède spontanée se développant sur les pourtours d'un fossé (Milieu 3). Aucun habitat présent dans les parcelles du projet ne fait parti de son habitat de prédilection.

D'après l'INPN, dans le Cahiers d'habitats Natura 2000 - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire - Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008), Ministère en charge de l'écologie – MNHN : « La Fauvette pitchou est une espèce sédentaire en France et qui est bien représentée dans le département des Landes. Dans les landes et le Poitou-Charentes elle trouve son optimum dans les plantations de résineux de 6 à 12 ans et dans les stades pré-forestier à Genêt, Ajoncs et Brande. »

La gestion sylvicole des plantations de Pins maritimes des Landes, avec des plantations de tous âges et des zones en coupe rases (avec un faciès d'embroussaillage) favorise cet oiseau.



Figure 13 : Fauvette pitchou

IV.5 Mammifères

Concernant la Mammalofaune présente sur le site, des traces de pas de Chevreuil ont été observées.

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire			
		PN	Berne	DH	Liste Rouge Nationale
Chevreuil	<i>Capreolus capreolus</i>	Art. 1	An III	/	LC

Légende :

- PN : Protection nationale arrêté ministériel du 23 avril 2007 et arrêté du 26 juin 1987
- Art. 1 : Gibier chassable
- Berne : Convention de Berne
- An. III : Exploitations réglementée
- DH : Directive Habitats 92/43/CEE
- Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2012)
- LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)
- NT : Quasi-menacé

Tableau 6 : Mammifères rencontrés sur le site et statuts de protections

A noter que le terrain n'est pas classé comme réserve de chasse.



Légende

- Projet
 - Zone d'étude
 - Vole ferrée
 - Chemins
 - Fossés
- Faune patrimoniale**
- Lézard des murailles
 - Fauvette pîlchou
- Habitats de la faune patrimoniale**
- Habitat du Lézard des murailles
 - Habitat de la Fauvette pîlchou

ce **oquitoine**
environnement

Ludovic VASILIN
Cas par cas
Défrichement
Ychoux (40)

Espèces patrimoniales

11 novembre 2017

6

Ech. 1/3 500

V CONCLUSION

Concernant la Flore, aucun habitat situé sur l'aire d'étude ne présente d'intérêt communautaire. Une zone humide est présente à l'Est, hors projet (classée sur la base du critère de la végétation au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} Octobre 2009). La plupart des habitats présents sont dégradés en raison des itinéraires sylvicoles menés sur les parcelles.

Concernant l'herpétofaune du secteur, seul le Lézard des murailles a été contacté au Nord-est du projet. Concernant l'Avifaune patrimoniale, l'habitat de la Fauvette pitchou ne sera pas impacté par le projet. Son habitat actuel jouxte le projet au Sud. Les landes sur lesquelles ce sylviidé a été contacté, constitue une trame verte intéressante qui sera maintenu.

Au vu du caractère mésophile des terrains et de la proximité de l'habitat potentiel, il existe une probabilité faible d'influence du projet sur les espèces susceptibles d'être présentes en limite extérieur de projet. La dégradation éventuelle des paramètres physico-chimiques des eaux de ruissèlements pourrait impacter négativement ces espèces sans anticipation du maître d'ouvrage (voir mesures d'accompagnement ci-après).

Concernant la Mammalofaune présente sur le secteur, aucun habitat ne sera dégradé.

La lande humide à Molinie bleue à l'Est du site présente l'habitat potentiel du Fadet des Laïches. Celle-ci sera totalement conservé après la mise en place du projet.

Enfin, le Lézard des Murailles sera également impacté, mais seulement pendant la phase de travaux. L'ouverture du milieu via le défrichement augmentera le potentiel de chauffe pour ce reptile, lui conférant également de nouveaux micro-habitats à coloniser. Ce projet, pourra donc être bénéfique à long-terme pour cette espèce.

- **Mesures d'accompagnement**

Afin d'éviter les impacts sur l'ensemble des espèces de faune et de flore présentes autour du site, une mesure d'évitement simple consiste à réaliser les travaux uniquement sur des sols humides, ou à procéder à un arrosage du sol lors de la phase travaux. Ainsi, **les impacts à court terme sur la faune seront réduits.**

Une mesure de réduction concernera la période de réalisation des premiers travaux à réaliser sur le site (terrassements, nivellements, etc) qui devront se faire hors période de reproduction des espèces d'oiseaux, d'insectes et de dispersion des amphibiens, c'est-à-dire entre Septembre et Janvier.

Une troisième mesure d'évitement concernera la mise en place d'une bande enherbée de 5 mètres de large associée au fossé jouxtant le projet à l'Est. Cette zone permettra de limiter les impacts de l'aménagement sur ce secteur, d'anticiper les impacts sur les eaux d'écoulement (filtration des nitrates et résidus phytosanitaires).



Légende

- Projet
 - Zone d'étude
 - Voie ferrée
 - Chemins
 - Fossés
- Enjeux écologiques**
- Forêts
 - Modérées
 - Faibles



Ludovic VASLIN
 Cas par cas
 Défrichement
 Ychoux (40)

Enjeux écologiques

7

Ech. 1/3 500

11 novembre 2017